



**Registre des Arrêtés Permanents
du Maire**

**Pôle Proximité
Service Réglementation Publique**

**Arrêté RP-2022-236 portant dérogation à l'arrêté préfectoral N°22/CAB/399
relatif aux bruits de voisinage**

LE MAIRE DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE (VENDÉE)

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.571-1 à L.571-20, R.571-1 à R.571-97 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R.1334-30 à R.1334-37 et R.1337-6 à R. 1337-10-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5 ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

Vu l'Arrêté préfectoral N°22/CAB/399 relatif aux bruits de voisinage en date du 31 mai 2022 ;

Vu la demande de dérogation en date du 08 juillet 2022 présentée par Monsieur Nicolas CHAILLOLEAU, agissant en tant que gérant du Camping Le Nid d'Été - 2 rue de la Vigne Verte - 85340 Les Sables d'Olonne, souhaitant effectuer les manifestations publiques dénommées «Animations» qui auront lieu du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 15 septembre 2022 sise 2 rue de la Vigne Verte 85340 Les Sables d'Olonne ;

Considérant l'intérêt pour l'animation culturelle, pour l'attractivité commerciale de la ville que présente cette demande ;

Considérant que le Maire, peut fixer des conditions dérogatoires à l'arrêté préfectoral lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Nicolas CHAILLOLEAU est autorisé à déroger à l'arrêté préfectoral N°22/CAB/399 du 31 mai 2022 relatif aux bruits de voisinage du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 15 septembre 2022 pour les manifestations qui se dérouleront 2 rue de la Vigne Verte 85340 Les Sables d'Olonne :

Tous les jours du lundi 18 juillet 2022 au mercredi 31 août 2022 :

- Aquagym à la piscine de 11h00 à 12h00,
- Jeux apéros de 19h00 à 20h00,
- Soirée animée – thème du jour (voir tableau ci-joint) de 21h00 à 23h00.

Tous les jours du jeudi 1^{er} septembre 2022 au jeudi 15 septembre 2022 :

- Aquagym à la piscine de 11h00 à 12h00,
- Jeux apéros de 18h00 à 20h00,
- Soirée animée sauf les mardis – thème du jour (voir tableau ci-joint) de 21h00 à 23h00.

Chaque dimanche du 24 juillet 2022 au 11 septembre 2022 :

- Pot d'accueil de 17h30 à 18h00.

Article 2 : Il est expressément rappelé que l'animation prévue à la date définie à l'article 1 doit impérativement respecter les dispositions des articles R 1334-30 à R 1334-37 du Code de la Santé Publique, portant sur la réglementation relative aux bruits de voisinage.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Par ailleurs, le demandeur qui n'aurait pas respecté cet arrêté ne pourra plus bénéficier de nouvelle dérogation.

Article 4 : Le présent arrêté prendra effet après transmission au contrôle de légalité et publication au Recueil des Actes Administratifs.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de police et les agents placés sous leurs ordres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Sables d'Olonne, le 15 JUIL. 2022

Pour le Maire-et par délégation,
Michel BAUDUIN



Adjoint au maire,
délégué à la sécurité et au domaine public

DÉPARTEMENT

DOMAINE

DOMAINES



**Votre
matinée**

**BIENVENUE A
TOUS**

| | | | | | |
|-----|------------------------|-----|----------------------------|------|---|
| 11h | Reveil musculaire | 10h | Cuisses/abdos/ Fessiers | 9h30 | Pétanque triplée des pions/doublette |
| 11h | Aquagym / Ping Pong | 11h | Aquagym / Badminton | 10h | Marche activité |

| | | | | | |
|-----|--------------------------|-----|--------------------------------|-----|-------------------------|
| 11h | Aquagym / Basket Ball | 11h | Aquagym | 10h | Circuit training 11h |
| 11h | Aquagym | 11h | Séance photo avec pirouette | 12h | Aquagym |

**Votre
après-midi**

**BONNE
INSTALLATION**

| | | | | | |
|-----|--------------------------------|-----|--|-------|--|
| 16h | 14h30 Pétanque doublette | 16h | 15h-17h Olympiades (Rdv au city stade) | 14h30 | 16h Remise du trophée des pions |
| 18h | Pot d'accueil | 18h | Batchata | 18h | 17h Stretching |

| | | | | | |
|-----|---------------------|-----|-------|-----|------------|
| 18h | Initiation danse | 18h | Salsa | 18h | Aqua'zumba |
|-----|---------------------|-----|-------|-----|------------|

19h HAPPY HOUR / JEU APERO

| | | | | | |
|--------------------------------|------|----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| 21h30 | | 21h30 | | 21h30 | |
| Soirée dansante déguisée | Loto | Concert années 80 | Best anim dansante fluo party | Soirée dansante fluo party | Spectacle des animateurs |